



Consommation d'eau

Par Carolanne

Bonjour,

Mon conjoint et moi sommes en contrat de location avec le bailleur NEOLIA depuis le 01/09/2023. L'immeuble étant neuf nous sommes donc les premiers locataires de l'appartement.

Depuis le mois d'avril nous avons eu le loyer augmenté sans aucune explication. C'est pourquoi nous les avons contactés et demandé des explications ce à quoi ils nous ont répondu qu'ils ont mis en place la facturation de la consommation d'eau (ils avaient oublié de le faire au départ).

L'augmentation étant un peu élevée pour nous nous sommes allés relever notre compteur d'eau qui s'élevait au 12/04/2024 à 91m³ (nous sommes 2 dans l'appartement, personne n'est là la journée, pas de lave vaisselle..).

Trouvant ça un peu gros comme consommation nous demandons donc à Neolia à combien notre compteur a été relevé lors de notre entrée ce à quoi il répondent : à zéro.

À leur actuelle notre compteur est à plus de 100m³, c'est très très élevée pour un couple, surtout que les autres logements familiaux ne s'élèvent pas à + de 40m³?

Personne ne nous répond ou se déplace pour vérifier s'il y a un problème sur le compteur ou une fuite quelque part.

À qui peut-on faire appel ? Afin de régulariser cette situation et d'arrêter de payer des sommes non justifiées.

Merci d'avance de votre temps.

Cordialement

Par isernon

bonjour,

votre fournisseur d'eau devrait répondre favorablement à votre demande.

en principe les compteurs d'eaux sont exacts, je vous conseille de faire des relevés réguliers de l'index de votre compteur pour détecter un éventuel pic de consommation, voir une fuite sur votre installation.

vous pouvez lorsque vous vous absentez, fermer votre robinet placé à côté de votre compteur pour voir si quelqu'un se plaint de ne plus avoir d'eau. Votre installation pourrait par exemple alimenter les communs.

salutations

Par jpgroussard

Bonjour Carolanne,

commencez par regarder votre compteur d'eau lorsque vous êtes à la maison. Vous fermez absolument tout et si les chiffres du compteur ne bougent pas, soit le compteur est défectueux soit c'est vous qui consommez trop. Profitez pour faire un relevé journalier (vous ne changez rien dans vos habitudes) et au bout d'une semaine vous aurez une idée précise de votre consommation.

Par contre, si les chiffres bougent il y a une fuite que vous pourrez trouver assez facilement.

Cdt

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il est regrettable de n'avoir pas relevé le compteur lors de l'état des lieux d'entrée, de ce fait vous ne pouvez qu'accepter qu'il était à zéro.

Votre consommation semble un peu excessive : pour 2 personnes, la moyenne serait de 100 m³ par an. Les conseils pratiques des autres intervenants peuvent vous aider à trouver l'origine de cette surconsommation.

Concernant la refacturation, vérifiez votre bail :

il doit préciser si vos charges sont des provisions et le montant. Le bailleur ne peut pas changer cette provision à sa guise. Il vous doit une régularisation annuelle avec justificatifs (factures) et seulement ensuite réajuster la provision si besoin.

La quittance que vous recevez chaque mois (ou bien réclamez la !) doit indiquer clairement le montant de loyer et de charges que vous avez payée.

Je comprend que vous payez par prélèvement ? Ce n'est pas conseillé car le bailleur peut se "servir". Préférez un virement que vous opérez chaque mois : demandez un RIB au bailleur.